



AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 601-23

Aux personnes intéressées par le projet de règlement numéro 601-23 modifiant le règlement de zonage numéro 601, afin d'exclure la classe d'usage C502 soit : « Résidences de tourisme » des zones EF-06-H-21, H-23, H-31, REC-03, REC-04 et REC-05.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors de la séance ordinaire tenue le 10 mai 2016, le conseil municipal a adopté le premier projet de règlement numéro 601-23 intitulé : Règlement numéro 601-23 modifiant le règlement de zonage numéro 601 et ses amendements, afin d'exclure la classe d'usage C502 soit : « Résidences de tourisme » des zones EF-06, H-21, H-23, H-31, REC-03, REC-04 et REC-05.

EF-06

Délimitée au nord par la montée Gagnon, au sud par la limite municipale de Val-Morin, à l'ouest par le parc régional Val-David-Val-Morin et à l'est par la limite municipale de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson;
Comprenant les rues : Boisés-Champêtre, des Hauts-Bois, de la Cime, de l'Aube, Lac Pacifique et montée Gagnon (numéros civiques 1015 à 1286).

H-21

Délimitée au nord par le parc Roland-Plante, au sud et à l'ouest par la rue du Mont-Césaire et à l'est par la montée Gagnon;
Comprenant : aucune rue.

H-23

Délimitée au nord par le 1^{er} rang de Doncaster et au sud par la rue du Pin;
Comprenant la montée Gagnon (numéros civiques 1297 à 1554).

H-31

Délimitée au nord par la rue de la Pétanque, à l'ouest par la route 117, au sud par la limite municipale de Val-Morin et à l'est par la rivière du Nord;
Comprenant les rues : Morin, du Boisé, Osias et du Val-des-Monts.

REC-03

Délimitée au nord par la rue Le Familial, au sud-est par la route 117 et à l'ouest par le 10^e rang;
Comprenant : le mont Vallée-Bleue.

REC-04

Délimitée au nord-est par la route 117, à l'ouest par la rue Montreux, au sud par la rue Matterhorn;
Comprenant : le mont Alta.

REC-05

Délimitée au nord par la rue Faubert, au sud-ouest par la rue Rose-Marie et à l'est par le parc linéaire Le P'tit train du Nord;
Comprenant : l'entreprise Kilomètre 42 inc.

2. Une assemblée publique aura lieu **le mardi 14 juin 2016, à 19 h 00**, à la salle communautaire située au 2490, rue de l'Église à Val-David.
3. Au cours de cette assemblée publique, la mairesse expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.
4. Le projet de règlement ainsi que les illustrations de ces zones peuvent être consultés à la mairie située au 2579, rue de l'Église, Val-David, du lundi au vendredi entre 8 h 30 et 12 h 00 et 13 h 00 et 16 h 30.
5. Le projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

DONNÉ À VAL-DAVID, CE 1^{ER} JUIN 2016

(SIGNÉ) Marie-Pier Pharand, avocate
Greffière

Responsable des affaires juridiques et
secrétaire-trésorière adjointe